



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 182-92

### Prévisions budgétaire Régie des Déchets

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la session du Conseil du 2 Novembre 1992.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Gilles Lessard et résolu à l'unanimité que, par le présent règlement, la Municipalité Saint-Frédéric adopte les prévisions budgétaires de la Régie des Déchets, pour l'exercice financier 1993.

La quote-part de la Municipalité Saint-Frédéric sera de 7 132.68\$ réparti en 4 versements de 1 783.17\$

Avis de motion: 2 Novembre 1992

Adoption: 12 Novembre 1992

Publication: 13 Novembre 1992

*Paul-Louis Roy*  
Maire

*Jacqueline Leboeuf*  
Secrétaire

Copie conforme certifiée